

Inscription en Seconde Série Professionnelle (Accompagnement Soins et Services à la Personne, Animation-Enfance et Personnes âgées, Métier de la Relation Client)

Demande d'affectation

La demande d'affectation en Seconde Série Professionnelle est à constituer auprès de votre établissement d'origine.

La procédure d'affectation est informatisée. La famille saisira dans le logiciel d'affectation (AFFELNET) ses vœux courant mai début juin (information à vérifier auprès de votre établissement d'origine).

Il n'y a pas de demande de dérogation à faire pour entrer en Seconde Série Professionnelle.

Recrutement

Les places sont attribuées aux élèves dans la limite des places disponibles, en fonction des notes et évaluations obtenues en 3^{ème}

Résultats de l'affectation des Secondes :

C'est le directeur académique d'Ille et Vilaine qui validera ou pas l'affectation de l'élève lors d'une Commission d'affectation fin juin 2025.

Les résultats de l'affectation seront publiés fin juin début juillet sur le service en ligne EDUCONNECT service en ligne inscription (SLI). Les familles devront être munies de leur identifiant et mot de passe.

Dossier d'inscription :



L'inscription définitive aura lieu fin juin début juillet. Si votre enfant est affecté au LP BRÉQUIGNY, vous vous rendrez directement à Bréquigny fin juin pour procéder à l'inscription « finale ».

Les modalités seront précisées sur : <http://www.lycee-brequigny.fr> rubrique inscriptions.